



Prévention des déchets

● LE MOT DU PRÉSIDENT

Les contraintes de la Redevance Incitative trouvent idéalement leurs solutions dans la pratique du compostage. Nombreux sont déjà ceux qui pratiquent cette manière d'éliminer naturellement une partie de leurs déchets. Les résultats obtenus en kg collecté par habitant le montrent.

Cependant des analyses effectuées dans le bac noir d'ordures ménagères, nous indiquent que des mauvais trieurs subsistent avec des conséquences négatives pour tous.

J'ose espérer que ce nouvel écho sur le compostage saura séduire et conduire un plus grand nombre à utiliser ce procédé aux bénéfices de la réduction de nos déchets.

René SCHULLER

● OPÉRATION DISTRIBUTION DE BROyat DE BRANCHES AUX PARTICULIERS



Le SYMSEM organise une distribution gratuite de broyat de branches dans ses déchèteries.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- la carte d'accès en déchèterie (1 seule fois pour toute l'opération et uniquement pour les particuliers)
- des contenants et outils (caisse, sac, pelle...) pour récupérer le broyat.

COMMENT UTILISER LE BROyat ?

Le broyat obtenu après broyage des branches peut-être utilisé pour valoriser votre jardin. Vous pourrez :

- l'utiliser en paillage pour couvrir la terre de vos plantes : cela favorise le développement des micro-organismes, évite la pousse d'herbes indésirables et limite les arrosages,
- l'utiliser pour le compostage pour aérer naturellement votre compost et diversifier les apports. Un stock de broyat de branches à incorporer régulièrement dans le composteur sera un gage de réussite.



Vous pouvez apporter vos branches et repartir avec votre broyat (sous réserve de météo favorable).

LES DATES DE DISTRIBUTION

- Mardi 3 novembre 2020 de 9h à 12h à Pogny.
- Lundi 9 novembre 2020 de 14h à 18h à Pargny-sur-Saulx.
- Jeudi 19 novembre 2020 de 9h à 12h à Sainte-Ménéhould.
- Mardi 24 novembre 2020 de 9h à 12h à Thiéblemont-Farémont.
- Mardi 24 novembre 2020 de 14h à 18h à Courtisols.

Le broyat sera disponible tous les jours suivants (selon horaires d'ouverture) jusqu'à épuisement des stocks.

● PRÊT DE BROyEUR



1 – INSCRIPTION : Convention à compléter et à retourner avec les pièces justificatives (copie pièce identité, attestation responsabilité civile, justificatif de domicile et chèque de caution de 1 000€).

2 – RÉSERVATION du broyeur pour 7 jours maximum selon les disponibilités au 03 26 70 19 28.

3 – RETRAIT et RETOUR du matériel au SYMSEM.

Ne convient pas pour du thuya, nous vous recommandons une capacité maximum de 60 mm pour les branches.

Prévention des déchets

COMPOSTER SES DÉCHETS

QU'EST CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Dans la nature, les végétaux morts se décomposent, **le compostage reproduit ce cycle naturel.**

Simple et efficace le compostage permet de transformer chez soi des déchets organiques de cuisine et déchets verts de jardin par des bactéries, champignons et par de nombreux autres êtres vivants inoffensifs pour l'homme : vers de terre et insectes présents dans la nature.

POURQUOI COMPOSTER ?

- **30% de déchets en moins** dans la poubelle d'ordures ménagères
- **Moins d'allers retours en déchèterie** pour apporter les déchets verts
- **Moins d'odeurs** dues à la fermentation des fruits et légumes abîmés et des épluchures
- Pour produire du compost, **un fertilisant 100% naturel**
- **Tarif préférentiel** sur les composteurs.



QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

LES DÉCHETS VERTS (RICHES EN EAU ET EN AZOTE)



- Fruits et légumes abîmés,
- Épluchures,
- Plantes et fleurs fanées,
- Marc de café avec filtres en papier, feuilles et sachets de thé,
- Tontes de pelouse (en petites quantités),
- Mauvaises herbes (non montées en graines),
- Feuilles fraîches,
- Résidus de récolte du potager.



LES DÉCHETS BRUNS (RICHES EN CARBONE)



- Coquilles d'oeufs broyées,
- Coques de noix, noisettes, pistaches concassées,
- Papiers absorbants, non souillés par des produits chimiques,
- Cartons bruns non imprimés coupés,
- Feuilles mortes, fleurs fanées,
- Broyat de branches,
- Tailles de haies (coupées en petits morceaux),
- Sciures et copeaux de bois,
- Herbes sèches.



À NE PAS METTRE

étiquettes de fruits et légumes,
plantes en graine,
huiles et graisses alimentaires,
poussières d'aspirateurs,
tous les produits qui ne sont pas d'origine organique.

LES 3 RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

1 - Diversifiez les apports de déchets

Le ratio idéal : 1/3 déchets bruns - 2/3 déchets verts.



2 - Maintenez une humidité suffisante

Le mélange doit toujours être humide comme une éponge que l'on vient de presser.



3 - Aérez et brassez les déchets

Mélangez chaque semaine votre compost.



COMMENT SAVOIR SI MON COMPOST EST PRÊT À ÊTRE UTILISÉ ?

Le processus de compostage prend du temps. Il faut compter au minimum 6 mois pour avoir un compost « mûr ».

Le compost « mûr » se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une odeur de sous-bois et une structure grumeleuse. Il ne contient pas ou très peu de vers.

Pensez à faire une réserve de déchets bruns, ils permettent de structurer le compost.



Prévention des déchets

COMMENT UTILISER MON COMPOST ?

SUR LA PELOUSE :



Pour entretenir votre pelouse, à chaque début de printemps, dispersez 1 à 2 kg/m² de compost.

AU POTAGER :



Toute l'année, incorporez le compost dans les trous de plantation en recouvrant de fines couches de terre, afin que les graines ne soient pas en contact direct, mais que les racines en se développant, trouvent des nutriments du compost.

Attention chaque plante à des besoins différents.

POUR LES ARBRES FRUITIERS :



En entretien, répartissez chaque année sous l'envergure des feuilles une couche d'environ un centimètre d'épaisseur de compost: 3 à 5 kg/m² pour les arbres et 2 à 3 kg/m² pour les arbustes.

PLANTES (EN POTS ET JARDINIÈRES) :



Lors de la plantation mélanger 1/3 de compost, 1/3 de terre, 1/3 de sable ou de terreau du commerce.

Besoin de plus d'informations ?

Consultez le guide «le compostage et le paillage» de l'Ademe disponible sur notre site Internet www.symsem.fr

VOUS DÉSIREZ UN COMPOSTEUR ?

Vous pouvez prendre contact avec le SYMSEM qui vend des composteurs en bois ou en plastique d'une capacité

+ de 400 litres : pour les petits terrains, jusqu'à 500m²

+ de 600 litres : pour les grands terrains, à partir de 500m²



Le bio seau

Placé dans la cuisine, il vous évite les allers-retours trop fréquents au composteur.



L'outil mélangeur

Il facilite le mélange et l'aération du compost.



Bon de commande

- Matériel(s) choisi(s) :
- Composteur en bois 400 litres : 30€ _____ €
 - Composteur en bois 600 litres : 40€ _____ €
 - Composteur en plastique 400 litres : 25€ _____ €
 - Composteur en plastique 600 litres : 40€ _____ €
 - Outil mélangeur : 2€ _____ €
 - Bio seau : 2€ _____ €

Montant €

Coordonnées :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Point de retrait souhaité :

Au siège du SYMSEM (4 grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre)

En déchèterie (nom de la déchèterie) _____

Envoyez ce bon accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public à :
SYMSEM - 4 grande rue - 51240 Dampierre-sur-Moivre

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du parc de composteurs domestiques. Le SYMSEM est le destinataire de ces données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à SYMSEM, 4 grande rue, 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

COMPOSTEURS COLLECTIFS

Vous habitez en immeuble et vous souhaitez composter vos déchets de cuisine ?

Il existe une solution : le compostage en pied d'immeuble.

Comment mettre en place des composteurs collectifs ?

Parlez du projet à vos voisins et au gestionnaire de votre immeuble afin de rassembler toutes les personnes intéressées, puis envoyez une demande d'accompagnement au SYMSEM par mail contact@symsem.fr.

Le SYMSEM, instruira la demande et décidera de la faisabilité de votre projet.



Composteurs en pied d'immeuble

Communication

APPLICATION MOBILE PANNEAUPOCKET

Panneau Pocket, qu'est-ce-que c'est ?

Panneau Pocket est un panneau d'information dans la poche. C'est une application mobile simple et efficace qui permet aux collectivités, dont le SYMSEM, de vous informer en temps réel sur votre smartphone.

Il s'agit d'une application gratuite, sans inscription et sans publicité, disponible sur Android et AppStore.

Comment recevoir les notifications du SYMSEM ?



Télécharger l'application
« PanneauPocket »

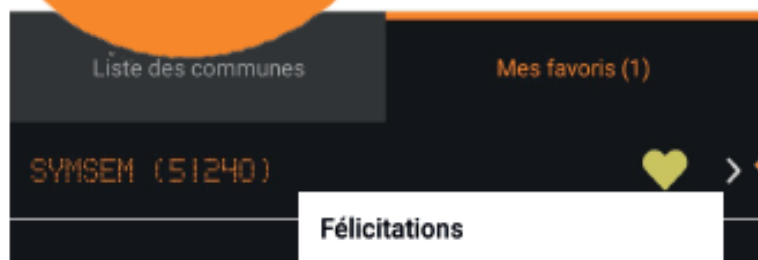
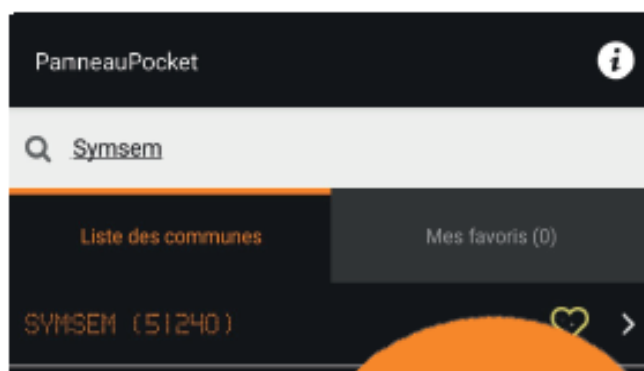


sur votre smartphone
puis l'installer.

Ouvrir l'application



et saisir dans la barre
de recherche
« SYMSEM » ou le code
postal « 51240 ».



Félicitations

La commune est désormais dans votre
liste de communes favorites

Cliquer sur le coeur
pour ajouter
«SYMSEM» en
favori.
Le coeur devient alors
jaune

Facturation de la Redevance incitative

Pour tout problème concernant votre
facturation, veuillez appeler :

N°Vert 0 800 710 677

APPEL GRATUIT

Pensez à bien noter votre identifiant et votre mot
de passe indiqués sur votre facture.
Ils vous permettent de consulter votre nombre de
levées et de passages en déchèterie.

**Félicitations, vous êtes abonnés au
SYMSEM et vous recevrez nos
notifications.**



4, Grande Rue/ 51240 Dampierre sur Moivre
03 26 70 19 28 contact@symsem.fr
www.symsem.fr